



Volume 2, chapitre 3 – Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Audit de l'optimisation des ressources 2019

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Le Canada produit 1,5 %, ou 716 mégatonnes (Mt), des émissions mondiales de 47 200 Mt. L'Ontario produit 22,2 % (159 Mt) du total canadien et 0,3 % (138 Mt provenant des transports, de l'industrie et des bâtiments; 18 Mt, de l'agriculture et des déchets; et 2 Mt, de l'électricité) des émissions à l'échelle du globe.
- En avril 2019, la *Charte des droits environnementaux* a été modifiée, transférant certaines responsabilités de l'ancien Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario à notre Bureau. Ces responsabilités comprennent l'option de rendre compte des progrès des activités menées en Ontario pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Des concentrations élevées de gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre, issues essentiellement de la combustion de combustibles fossiles par les êtres humains, ont entraîné une hausse des températures moyennes à la surface de la Terre. En Ontario, le réchauffement est supérieur à la moyenne mondiale. Les répercussions des changements climatiques ont déjà été observées en Ontario.
- Compte tenu de sa population instruite et de ses antécédents d'innovation technologique, l'Ontario est bien placé pour faire preuve de leadership en prenant les décisions nécessaires pour réduire davantage ses émissions tout en restant compétitif sur le plan économique.

Nos constatations

- En novembre 2018, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le Ministère) a publié un Plan environnemental aux fins de consultation publique. Ce plan n'avait pas été mis à jour à la fin de notre audit.
- Le Plan vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. D'après les données sur les émissions dont disposait le Ministère au moment de la rédaction du Plan, cela représente une réduction de 143,3 Mt d'ici 2030, soit 17,6 Mt de moins que les 160,9 Mt (159 Mt en 2017) projetés pour 2030 si aucune autre mesure provinciale de réduction des émissions n'est prise.
- Le Plan indique les huit secteurs dans lesquels le Ministère s'attend à réduire les émissions afin d'atteindre cet objectif.
- Le Ministère n'utilisait pas de pratiques exemplaires (comme un modèle intégré d'économie des émissions énergétiques) pour choisir et concevoir des initiatives, ni pour estimer les réductions d'émissions dans tous les domaines.
- Les prévisions du Ministère pour 2030 et les réductions estimatives des émissions dans les huit secteurs ne sont pas encore étayées par des données probantes. Plus précisément :
 - La projection initiale de 160,9 Mt incluait l'incidence de diverses initiatives, comme les contrats d'énergie renouvelable et le régime de plafonnement et d'échange, alors que ces initiatives avaient été annulées.
 - Le Ministère s'attendait à ce que le nombre de véhicules électriques passe de 41 000 en 2019 à 1,3 million d'ici 2030, mais il n'avait aucun mécanisme stratégique pour stimuler cette hausse, et les incitatifs pour la location ou l'achat de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge ont été annulés.
 - Plusieurs réductions estimatives des émissions étaient fondées sur des scénarios illustratifs, sans analyse de faisabilité ni mécanismes stratégiques définis pour les atteindre.
 - Le Ministère a comptabilisé de façon inappropriée les réductions d'émissions prévues en réacheminant les déchets organiques exportés.
 - Certaines réductions d'émissions ont été comptées en double et surestimées, car l'effet de chevauchement des initiatives n'a pas été pris en compte.
- Le Ministère n'a pas évalué ni pris en compte tous les coûts de toutes les initiatives de réduction des émissions.
- Le Ministère n'exerce aucun contrôle direct sur la plupart des secteurs de réduction des émissions, et les décisions prises récemment par d'autres ministères et organismes peuvent nuire aux progrès réalisés dans la réduction des émissions de l'Ontario.

- Le Cabinet a approuvé le mandat d'un comité consultatif en novembre 2018, mais aucun membre n'avait été nommé à la fin de notre audit.
- Le Ministère a reconnu que l'élaboration, le peaufinage et la mise à jour du Plan pour de futures publications nécessitaient davantage de temps.

Nos conclusions

- Il est peu probable que la mise en œuvre du Plan actuel permette d'atteindre l'objectif de réduction des émissions proposé pour 2030.
- Nous avons estimé que les initiatives proposées pourraient permettre de réduire les émissions de 6,3 à 13,0 Mt au lieu des 17,6 Mt visées par le Plan.
- D'après l'analyse interne du Ministère, les mesures proposées ne seront pas suffisantes pour atteindre l'objectif proposé pour 2030. Le personnel estime actuellement que les initiatives du Plan devraient permettre de réduire les émissions d'environ 10,9 Mt.

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca